

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25155291

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

28 NOV. 2025

Greffe

N° d'entreprise : 0401 430 738

Nom

(en entier) : **Avient Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Melville Wilson 2, 5330 Assesse, Belgique**

Objet de l'acte : Cessation des fonctions des administrateurs- Nomination des administrateurs-Délégation de pouvoirs pour accomplir les formalités légales

Extrait des résolutions écrites et unanimes des actionnaires de la société du 3 novembre 2025

"[...]"

Les Actionnaires prennent acte de la fin du mandat d'administrateur de M. Holger Kronimus et de M. Philip Van den Brande à dater du 30 septembre 2025. Les Actionnaires remercient M. Holger Kronimus et M. Philip Van den Brande pour leur contribution aux affaires de la Société.

Conformément aux dispositions légales applicables, une décharge de responsabilité sera accordée à M. Helger Kronimus et à M. Philip Van den Brande pour l'exercice de leur mandat d'administrateur et celles-ci seront inscrites à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires des actionnaires de la Société, qui approuvera les états financiers de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025.

"[...]"

Les Actionnaires nomment M. Lars Terp et M. William C. Nordloh en qualité de nouveaux administrateurs de la Société, avec effet au 30 septembre 2025 et pour un terme de six ans qui viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2031 pour délibérer sur les comptes annuels 2030 de la Société.

"[...]"

En conséquence des décisions qui précèdent, le conseil d'administration de la Société est composé des deux membres suivants:

M. Lars Terp; et
M. William C. Nordloh.

"[...]"

En vertu de l'article 11 des statuts de la Société, la Société est valablement représentée à l'égard des tiers et en justice, en tant que demandeur ou défendeur, par un administrateur agissant seul, lequel n'aura pas à justifier d'une décision préalable du conseil d'administration, et ce, même en cas de pluralité d'administrateurs.

"[...]"

Les Actionnaires confèrent un pouvoir spécial à M. Stanko Radoman, M. Sacha Szmir, M. Maxime Wève et Mme Frédérique Bielen, chacun faisant élection de domicile dans les bureaux du cabinet d'avocats Jones Day, rue de la Régence 4, 1000 Bruxelles, Belgique, chacun pouvant agir seul et se faire substituer, en vue de signer et déposer tout formulaire requis pour la publication des présentes résolutions aux Annexes du Moniteur belge et, le cas échéant, pour la mise à jour de l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises, via tout greffe ou guichet d'entreprises.

"[...]"

Frédérique Bielen
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/12/2025 - Annexes du Moniteur belge